



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

---

Arrondissement  
de PALAISEAU

---

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 7

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022**

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Charles DARMON donne pouvoir à Pascal LEGRAND (jusqu'au point n°13 inclus), Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

**N° 1/133**

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



**N° 1/133**  
**DU JEUDI 23 JUIN 2022**

**Affaires Juridiques**

**REPLACEMENT DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES REPRESENTES**  
**DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022133-DE

**SLO**

**Collectivités**

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

VU l'article L270 du Code électoral,

VU la délibération n°1/008 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022 relative au nombre et à la composition des commissions municipales permanentes,

VU la délibération n°3/010 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre suppléant de la commission Administration générale, finances et fonctions supports,

VU la délibération n°4/011 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022 portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre suppléant de la commission Cadre de vie, urbanisme et déplacements et de Monsieur Ludovic BRIEY en tant que membre titulaire de ladite commission,

VU la délibération n°5/012 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre titulaire de la commission Education, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale, et de Monsieur Ludovic BRIEY en tant que membre titulaire de ladite commission,

VU la délibération n°6/013 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre titulaire de la commission Santé, social, logement et devoir de mémoire,

VU la délibération n°7/014 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre suppléant de la commission Economie locale et sécurité,

VU la délibération n°11/018 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant création et composition de la commission consultative des services publics locaux,

VU la délibération n°12/019 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux,

VU la délibération n°14/021 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant création et composition de la commission de contrôle financier,

VU la délibération n°15/022 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant élection de Madame Sabine VINCIGUERRA en tant que membre suppléant de la commission de contrôle financier,

VU la démission de Madame Sabine VINCIGUERRA de son poste de conseillère municipale en date du 14 mai,

VU la démission de Monsieur Ludovic BRIEY de son poste de conseiller municipal en date du 9 juin 2022,

VU l'installation de Monsieur Christophe-Reynald MICHEL dans ses fonctions de conseiller municipal,

VU l'installation de Madame Nathalie COËTMEUR dans ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de Madame Sabine VINCIGUERRA, par un élu de la liste « Osons Savigny », au sein des commissions :

- Cadre de vie, urbanisme et déplacements. (Suppléante)

- Education, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale.
- Administration générale, finances et fonctions supports. (Suppléante)
- Santé, social, logement et devoir de mémoire. (Titulaire)
- Economie locale et Sécurité. (Suppléante)
- Consultative des services publics locaux. (Titulaire)
- Contrôle financier. (Suppléante)

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Ludovic BRIEY, par un élu de la liste « Bien Vivre à Savigny », au sein des commissions :

- Cadre de vie, urbanisme et déplacements. (Titulaire)
- Education, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale. (Titulaire)

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection au scrutin secret des membres précités,

CONSIDERANT la décision prise à l'unanimité de ses membres de procéder à l'élection à main levée,

CONSIDERANT que les candidatures suivantes ont été présentées :

- Liste « Osons Savigny »
  - Christophe-Reynald MICHEL
- Liste « Bien Vivre à Savigny »
  - Nathalie COËTMEUR

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et fonctions supports en date du 13 juin 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Alexis TEILLET, Maire,

Amendement déposé par Olivier VAGNEUX :

*Après le 21<sup>ème</sup> paragraphe, il est inséré :*

*« CONSIDERANT la demande de M. Olivier VAGNEUX de procéder à sept votes distincts »*

**Par 30 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 8**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA**

REJETTE l'amendement

Vote au scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 38

Nombre de bulletins OUI : 38

Nombre de bulletins NON : 0

EST ELU Monsieur Christophe-Reynald MICHEL, membre :

- Suppléant de la commission Cadre de vie, urbanisme et déplacements.
- Titulaire de la commission Education, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale.
- Suppléant de la commission Administration générale, finances et fonctions supports.
- Titulaire de la commission Santé, social, logement et devoir de mémoire.
- Suppléant de la commission Economie locale et Sécurité.
- Titulaire de la commission Consultative des services publics locaux.
- Suppléant de la commission de Contrôle financier.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 27/06/2022

**SLOW**

ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022133-DE

EST ELUE Madame Nathalie COËTMEUR, membre :

- Titulaire de la commission Cadre de vie, urbanisme et déplacements.
- Titulaire de la commission Education, jeunesse, culture, sports, vie associative et démocratie locale.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Alexis TEILLET**  
**Maire**

